

Inscription aux écoles

1^{ère} étape : Retrait du dossier en mairie

Le compléter lisiblement

Pièces à transmettre :

- original + copie du livret de famille
- copie du carnet de santé (vaccins)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un certificat de radiation (si concerné)

2^{ème} étape : Inscription en mairie

Déposer le dossier complété et les pièces jointes en mairie

du **mardi 16 avril au vendredi 31 mai 2024** (8h30/12h00 et 13h30/17h30)
et les samedis 20, 27 avril, 4, 11, 18, 25 mai et 1^{er} juin 2024 (8h30/12h00)

3^{ème} étape : Admission à l'école

A partir du mardi 16 avril 2024 sous réserve de s'être inscrit en mairie au préalable :

Ecole maternelle : prendre RDV avec Mme La Directrice au 02 48 64 11 01

Ecole élémentaire : déposer le dossier d'inscription dans la boîte aux lettres de l'école 12 Rue de la Vallée ou directement lors des permanences de Mme La Directrice les samedis 25 mai et 15 juin de 9h00 à 11h30.

Inscription car scolaire : sits.sma@wanadoo.fr

Inscription services périscolaires : à partir du 16 avril 2024

Dossier à retirer en mairie ou sur le site internet : www.stmartin-auxigny.fr